

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 15 (1870)  
**Heft:** (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17.

## Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. (1)

Cette période est assurément la plus riche en progrès militaires qu'offre l'histoire du monde. Elle comprend, entr'autres, trois faits de premier ordre, à savoir :

La création de grandes armées régulières et permanentes, avec une juste proportion des trois armes et avec des subdivisions de corps et de hiérarchie encore en usage maintenant ;

La substitution successive et complète, dans ces armées, des armes à feu à celles antérieures à l'invention de la poudre à canon ;

Enfin, à la suite des nouvelles bouches à feu, un perfectionnement de la fortification et de l'art de l'attaque et de la défense des places, qui n'a pas encore été surpassé en ses parties essentielles.

Sous ces divers rapports, le siècle de Louis XIV a pu laisser de la marge à des améliorations ultérieures ; il a pu aussi tomber dans des excès et des abus qui faussèrent les innovations produites et diminuèrent leur bénéfice ; mais en chacun de ces domaines toute une révolution féconde se réalisa et posa des bases sur lesquelles l'art actuel, quoique fort supérieur en maints détails, repose encore avec solidité.

Afin de nous rendre bien compte de l'état militaire de cette période, examinons-le d'un peu près à deux moments caractéristiques, aux débuts de Louis XIV, vers l'an 1660, et à sa dernière guerre, au temps des exploits de Villars et de Marlborough, vers l'an 1712. De leur simple confrontation découlera la mesure des perfectionnements de cette laborieuse époque.

Les chefs d'armée de cette période n'eurent en général que des forces relativement minimes, 15 mille hommes en moyenne, 40 mille hommes au plus. Lorsque Turenne mena sa laborieuse campagne de l'Alsace et du Palatinat, en 1674, il n'avait que 25 mille hommes. Ses collègues d'autres zones lui étaient inférieurs, sauf Condé en Belgique, et leur ensemble atteignait au plus le chiffre de 160 mille hommes.

Quelques années auparavant les effectifs étaient moindres encore. A la paix de Westphalie, en 1648, la France avait sur pied 150 mille hommes ; en 1660 seulement 125 mille. Pour l'invasion des Provinces-Unies, en 1672, les forces furent portées à 180 mille hommes, et cela parut une sorte de prodige. Aussi ce chiffre fut abaissé, après les traités de Nimègue, en 1678 et 1679, à 140 mille hommes.

Les sources d'où provenaient ces forces étaient diverses ; elles peuvent se réduire à trois principales : 1<sup>o</sup> le recrutement volontaire des individus à l'intérieur par le soin des capitaines de compagnies ou des

(1) Dernier chapitre du II<sup>e</sup> volume *Etudes d'histoire militaire*, du colonel Lecomte, paru au mois de juin dernier.